



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2013

Présents : Michel COSSIAUX, Eric HENNION, Bernard DE MEYER, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean-Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, David SILLE, Martine ARNOULD.

Absents : Cédric LEKIEFFRE, Pascal FLATRES, Xavier SENECHAL, Roger SALIGOT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie FAUQUEUX.

Approbation du compte rendu précédent.

SUBVENTION

N° 1/2013-11-27 : Subvention Valenciennes Métropole FSIC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions provenant de Valenciennes Métropole à hauteur de :

- 1710 € + différence du FCTVA, correspondant à 50 % du HT du devis réalisé pour la pose et la fourniture des plantations de la commune,
- 1580 € + différence du FCTVA, correspondant à 50 % du HT du devis réalisé pour la pose et la fourniture de barrières au niveau du terrain de la friterie, rue de Verchain.

N° 12/2013-11-27 : Demande de don :

Secours populaire en solidarité des victimes du typhon Haiyan.

A l'unanimité contre, le Conseil Municipal indique ne pas souhaiter verser de subvention à cet organisme.

COMPTABILITE

Décisions modificatives : (9 pour)

Le Conseil Municipal décide des modifications de crédits suivants :

N° 2/2013-11-27 :

- DM 13 Sortie parcelle ZA 164

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 327.81 €	040	2111	Terrains nus	+ 327.81 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 327.81 €			TOTAL INVESTISSEMENT	+ 327.81 €

N° 3/2013-11-27

- DM 14 Intérêts d'emprunt

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	6068	Fournitures diverses	-4500.00	66	66111	Intérêts d'emprunt	+4500.00
		TOTAL	-4500.00			TOTAL	+4500.00

N° 4/2013-11-27

- DM 11 Primes scolaires

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	6068	Fournitures diverses	-715.00	67	6713	Secours et dots	+165.00
				67	678	Autres charges exceptionnelles	+550.00
		TOTAL	-715.00			TOTAL	+715.00

N° 5/2013-11-27

Annule et remplace DM10 sortie actif parcelle A 115 et A 116 déséquilibre budget en section fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
----------	--	--	--	----------	--	--	--

Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	6068	Fournitures diverses	- 2 300.00 €	040	2111	Terrains nus	+ 2300.00 €
042	6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 2 300.00 €	13	13521	GFP de rattachement	- 2300.00 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0			TOTAL	0

AFFILIATION

N° 8/2013-11-27 : Affiliation au syndicat mixte région numérique

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion du syndicat mixte région au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord au 1^{er} janvier 2014.

N° 6/2013-11-27 : Rapports annuels Eau et Force + SIAV pour 2012

L'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel du délégataire ainsi que celui du SIAV de l'année 2012.

N° 7/2013-11-27 : Modifications statutaires SIAN SIDEN : (9 pour)

- Transfert de compétence « Défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de transférer au SIDEN SIAN sa compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » et ceci conformément aux dispositions visées sous le sous-article IV.5 des statuts du SIDEN SIAN.

PERSONNEL

N° 9/2013-11-27 : Taux de promotion :

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire le taux de promotion ci après décidé :

- le taux de promotion par grade d'avancement de la filière administrative à 50 %
- le taux de promotion par grade d'avancement de la filière technique à 50 %

N° 10/2013-11-27 : Frais de déplacement : (9 pour)

Annule et remplace uniquement :

- **les montants d'indemnisation des déplacements de la délibération N°7/2013-07-17**
- **le montant de l'indemnité de repas déplacements de la délibération N°7/2013-07-17**

Monsieur le Maire expose des erreurs de barème se sont glissées dans la délibération ci-dessus nommée :

Il indique à l'assemblée que :

- le taux applicable aux missions en matière d'indemnité de repas est fixé à 15.25 €/ repas,
- les taux des indemnités kilométriques servies pour l'utilisation d'un véhicule personnel sont les suivants (en euros) :

	Jusqu'à 2000 km	2001 à 10000 km	Plus de 10000 km
5 CV et moins	0.25	0.31	0.18
6 et 7 CV	0.32	0.39	0.23
8 CV et plus	0.35	0.43	0.25

N° 11/2013-11-27 : Dossier de retraite : (9 pour)

Suite aux erreurs de cotisations de caisse de retraite de :

- LEROY Corinne : a cotisé à tort à la CNRACL jusqu'en 2012,
- LUKOWIECKI Olivier : à cotisé à tout à l'IRCANTEC jusqu'en 2011,

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour régulariser cette situation auprès des caisses de retraite.

Il indique également qu'un rendez vous sera fixé avec la receveuse principale de la commune pour comprendre pourquoi de telles situations se sont produites.

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront à prévoir au prochain budget.

Le Maire,
Michel COSSIAUX.